

3. La correction immédiate des erreurs. Environ 35 pour cent des demandes de passeports contiennent des erreurs qui peuvent occasionner des retards.
4. La remise d'emblée des documents à l'appui de la demande, par exemple, les certificats de naissance ou de citoyenneté.

On peut se procurer les formulaires de demande de passeport aux bureaux de passeports ainsi qu'à tout bureau de poste, agence de voyages ou bureau de société aérienne.

Pour de plus amples renseignements,
prière de téléphoner au 452-3900.